

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Commune de St Myon

Département du Puy-de-Dôme

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 27 juin 2013

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 3 février 2016

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Préambule...

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), conformément aux directives de la loi du 2 juillet 2003 dite « Loi Urbanisme et Habitat », les études préalables ont conduit à identifier les enjeux d'évolution de la commune de St Myon et à définir des orientations permettant de poser les bases d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Le P.A.D.D. constituera pour l'avenir, le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la commune.

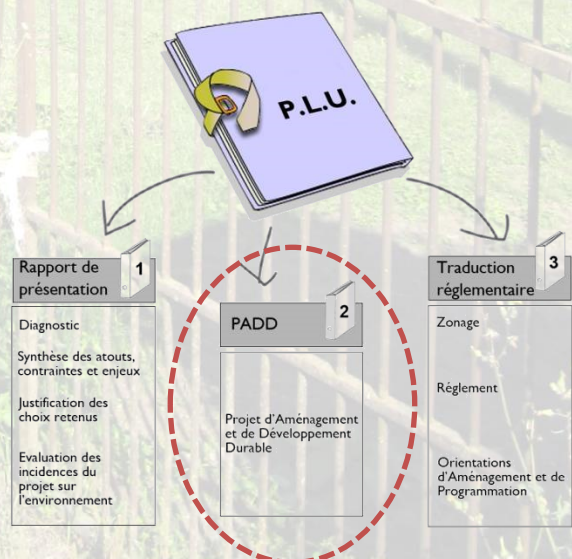
Allégé d'un contenu juridique, il est la « clef de voûte » du P.L.U.

Le P.A.D.D. expose les orientations générales du projet de la commune de St Myon s'inscrivant parfaitement dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

Le respect du principe d'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé, d'une part et la préservation des espaces naturels ou agricoles et des paysages d'autre part.

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, d'une part, en organisant les capacités de construction et de réhabilitation pour satisfaire, sans discrimination, les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités et d'équipements, et d'autre part en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat, ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux

L'utilisation économe et équilibrée des espaces intégrant la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et sous-sol, des éco-systèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.





La commune de Saint Myon se situe dans la moitié nord du département du Puy de Dôme, au contact de deux entités géographiques (le plateau des Combrailles et la plaine de la Limagne), à :

- 5km de l'échangeur autoroutier de Combronde (A71).
- 11km de Riom.
- 24km de Clermont et de l'aéroport d'Aulnat.

La commune se caractérise par une superficie restreinte (551 ha) et un habitat groupé (1 bourg centre et un village implanté en bordure d'un axe majeur).

Ces deux villages constituent des entités groupées sur la partie supérieure du coteau. Ils subissent une forte poussée à l'urbanisation.

- ⇒ Le centre du bourg de St Myon apparaît groupé. Les îlots se sont développés de part et d'autres d'un axe principal. Cette densité (présence de nombreuses venelles) semble toute relative : le bourg offre une image très végétale et aérée (présence de nombreux parcs et jardins, au cœur du bourg et en périphérie).
- ⇒ Parret est un village groupé qui semble s'être organisé autour d'un couderc.

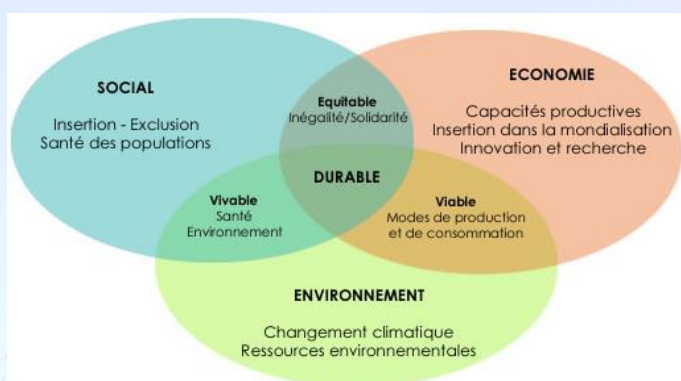
L'urbanisation a été rapide et s'est réalisée sous forme de pavillons libres à la limite du mitage. Cette poussée à l'urbanisation correspond à une demande émanant des classes nouvelles de la population. Elle reflète un besoin d'investir un habitat neuf (porteur de progrès et de confort) installé selon des normes d'organisation urbaine et allier la qualité environnementale de la vie rurale.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces constructions nouvelles tend à former un réseau joignant les deux entités. Ces deux anciens groupements humains tendent à ne plus être isolés.

La commune conserve néanmoins un caractère rural, qui se traduit par ses paysages, la proximité d'espaces naturels variés, sa dimension humaine et son cadre de vie.

Le PADD est l'expression d'un projet politique global, s'inspirant de **préoccupations d'ordre social, économique et environnemental**. Il doit respecter les **objectifs et principes d'équilibre et de durabilité** exposés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue.



Source : Association 4D

Cependant, prendre en compte **l'environnement** dans les **plans locaux d'urbanisme** nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Les enjeux du diagnostic ...

Le diagnostic (état initial) a établi un certain nombre d'enjeux vis-à-vis des différentes thématiques abordées par le PLU. Ces enjeux ont été hiérarchisés par la commune et au besoin territorialisés, pour prendre en compte les spécificités locales au sein du territoire.

Ils traduisent des objectifs et orientations de développement pour le territoire communal.

L'appropriation des enjeux environnementaux par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet d'aménagement et de développement du territoire et le document d'urbanisme.

... participent à la définition des orientations du PADD.

Les enjeux traduisent des objectifs et orientations de développement pour le territoire communal.

ENJEUX issus du Diagnostic PLU		Niveau d'enjeu
Le maintien des populations en place, en répondant aux besoins d'habitat, de services et d'équipements.	⇒	FORT
L'accueil de nouvelles populations.	⇒	FORT
Préservation des paysages. La continuité des corridors écologiques. La qualité des espaces naturels.	⇒	FORT
Le cadre de vie.	⇒	FORT
Une meilleure organisation des déplacements et notamment piétonniers.	⇒	FORT
Réfléchir à l'intégration de nouvelles zones constructibles en relation et en harmonie avec le bourg existant.	⇒	FORT
La consommation des espaces agricoles et naturels, la péri-urbanisation et la consommation foncière.	⇒	FORT
Les commerces de proximité.	⇒	FORT
Les émissions de gaz à effet de serre. La qualité et la quantité des ressources naturelles (eau, sols,...)	⇒	MODERE
La protection des personnes et des biens contre les risques naturels et technologiques.	⇒	MODERE
La diversification des types de logements.	⇒	MODERE
Les actifs. Les emplois.	⇒	FAIBLE
L'adaptation des logements et des équipements pour répondre aux besoins futurs et à l'évolution de la structure de la population.	⇒	FAIBLE

The background image is a landscape photograph. On the left, there is a rustic stone wall. In the foreground, a metal fence with vertical bars runs across the frame. Beyond the fence is a lush green field with scattered trees. The sky is a clear, bright blue.

**LE P.A.D.D.
DE ST MYON**
Scénario de développement

Les perspectives d'évolution...

Éléments clefs pour aider à la décision communale

- Le PLU a commencé en mars 2014.
- Sa mise en place pourrait être prévue à la fin 2015.
- La réflexion porte sur 15 ans (2030).

L'évolution démographique des Combrailles est globalement négative, bien que cachant de fortes disparités. Cette diminution est due pour l'essentiel à un solde naturel négatif qui s'accroît. Les Combrailles se distinguent d'ailleurs par un très faible taux de natalité due à la faible présence des jeunes femmes et leur moindre propension à faire des enfants.

Le solde migratoire se redresse pourtant.

La commune de St MYON s'inscrit dans la zone Riom-Nord Agglo. Sur ce territoire, le solde migratoire largement excédentaire vis-à-vis de l'Agglomération clermontoise explique les deux tiers de la croissance.

Depuis 1999, l'installation des familles se fait dans un rayon de 35 kilomètres autour de Clermont-Ferrand, soit dix de plus que la décennie précédente. Dans le couloir de densification urbaine qui se dessine au centre du département, l'installation de ces couples avec leurs enfants compense largement le départ des jeunes.

Les objectifs démographiques de la commune d'ici 2030 :

La croissance démographique de St Myon est continue depuis 1968. Mais le dernier recensement intermédiaire Insee affiche une perte de 11 habitants entre 2015 et 2016 et relève 462 habitants au 1^{er} janvier 2016.

Le Diagnostic émet des projections démographiques en se basant sur des scénarii de développement :

- La croissance attendue dans le territoire Riom Nord-Agglo :
Les projections de l'Insee visent 2031. Si les tendances démographiques constatées entre 2001 et 2006 se prolongeaient, le territoire de Riom - Nord Agglo pourrait connaître une croissance de + 0,7%/an.
En 2031, si les comportements migratoires observés sur la période 2001-2006 ne connaissent pas de changements profonds, ce qui revient à envisager la poursuite de la périurbanisation clermontoise, le territoire Riom – Nord Agglo compterait 14 500 habitants de plus qu'en 2006 soit une progression de 18.5%.
Si l'on applique ce scénario à la commune de St Myon, soit +0,7%/an sur 14 ans, la commune pourrait gagner 47 habitants supplémentaires, ce qui porterait la population communale à environ **509 habitants en 2030.**
- Une croissance comparable aux 15 dernières années :
Entre 2007 et 2012, la variation annuelle moyenne de la population était de +2.00%.
Si l'on applique une croissance comparable pour les années à venir, la commune de St Myon peut gagner environ 147 habitants d'ici 2030, ce qui porterait la population communale à **609 habitants environ en 2030.**
- Une évolution basée sur les prévisions du SCoT des Combrailles
Le SCoT prévoit 12% de croissance démographique entre 2007 et 2017 pour le secteur EST (cantons de **Combronde**, Manzat et Pontgibaud). Si l'on applique ce scénario à la commune de St Myon, la commune pourrait gagner 83 habitants, ce qui porterait la population communale à **545 habitants en 2030.**

La commune souhaite s'engager sur un objectif intermédiaire autour des 140 habitants supplémentaires d'ici 2030, portant ainsi la population communale à environ 600 habitants.

The background image is a landscape photograph. On the left, there is a rustic stone wall. In the foreground, a metal fence with vertical bars runs across the frame. Beyond the fence is a green grassy field with scattered trees. The sky is a clear, bright blue.

**LES GRANDES
ORIENTATIONS
DU P.A.D.D.
DE St MYON**

St Myon, un territoire à conforter

L'habitat sur St Myon est réparti entre le bourg et un village. La commune comptait 254 logements en mars 2014 (dernières données INSEE). Le parc des logements augmentent avec la croissance démographique.

Rappel :

La commune de st Myon bénéficie aujourd'hui d'un potentiel foncier encore constructible de l'ordre de 12 hectares, alors que le SCoT ne préconise que 2 à 3 hectares pour les 10 ans à venir.

Contenir le développement des villages et éviter l'étalement urbain

Cette démarche s'inscrit dans une perspective de développement durable de la commune où il s'agit de maintenir les grands équilibres entre espaces bâtis et espaces naturels à un moment où le développement urbain s'avère nécessaire.

■ **Conforter le bâti existant, notamment en remplissant les « dents creuses »** des noyaux anciens existants (Parret et St Myon) et des quartiers résidentiels.

■ **Densifier les zones viabilisées à finir d'urbaniser.**

→ L'objectif est de chercher à limiter l'étalement urbain. Privilégier le développement urbain par le renouvellement du village, plutôt que par son extension et son étalement, est le gage d'un développement durable, soucieux d'une gestion économe et équilibrée des espaces urbains, périurbains, agricoles et naturels. Cette réflexion doit tenir compte d'éléments essentiels : présence de risques, d'espaces naturels, d'éléments patrimoniaux....L'élaboration du PLU de St Myon peut conduire à une réduction des surfaces urbaines avec notamment une réduction des potentialités frange urbaine.

→ Tendre vers une densité plus forte (facilitant ainsi la mixité sociale et des formes architecturales différentes, répondant notamment aux principes du développement durable).

→ Evaluer les capacités techniques de la commune, notamment en termes de débit et de pression d'eau et d'assainissement. Les gestionnaires seront interrogés concernant les capacités de la commune en matière de réseaux d'eau et d'assainissement. Ces données feront partie de la réflexion.

Favoriser la mixité des logements

■ **Favoriser une diversification des modes d'habitat** pour répondre à des formes différentes d'habiter, c'est répondre aux principes d'une ville durable respectueuse des aspirations de chacun et d'exigences collectives.

■ **Favoriser la réhabilitation et le recyclage de logements anciens / vacants.**

Maintenir et conforter les services et équipements

Parce qu'ils participent à la qualité de la vie dans les quartiers, les équipements de proximité peuvent représenter un vecteur de développement de l'attrait résidentiel de la commune.

La mise aux normes de la mairie et la construction d'une boulangerie sont en réflexion.

St Myon, un territoire agricole

La commune appartient à la petite région agricole Limagne viticole dont les terres sont d'un point de vue agronomique, plutôt intéressantes.



Préserver les espaces agricoles du territoire

Cette mesure a pour objectif de maintenir et conforter l'activité agricole, mettre en valeur les paysages, participer à l'enrichissement des milieux nécessaires à la biodiversité,...

L'agriculture est étroitement liée à la notion de paysage, point clef de la réflexion du PADD.

■ Engager une réflexion sur la constructibilité ou non de l'ensemble des secteurs agricoles.

L'élevage et la valorisation fourragère des prairies sont des systèmes dominants. Les espaces de prairies doivent donc être maintenus et protégés, au même titre que les surfaces cultivées.

■ Maintenir les trames vertes principales, notamment pour limiter les pollutions agricoles, mettre en valeur les paysages...



St Myon, un éco-territoire

L'amélioration du cadre de vie et la prise en compte des exigences environnementales sont des facteurs essentiels du développement de St MYON. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) poursuit cette voie en prenant en compte **les espaces verts et naturels, la prévention des risques naturels et technologiques, la lutte contre les nuisances, et la valorisation des ressources, ...**

Des équilibres sont à chercher

- **entre le développement local et la protection des ressources naturelles** : La limitation de l'étalement urbain contribue à valoriser les potentialités environnementales et à restaurer les milieux dégradés.
- **entre les ensembles bâtis et les espaces naturels** : Dans un rapport ville / nature équilibré, les espaces naturels constituent à la fois un prolongement de l'habitat et des lieux riches en paysages, en écosystèmes et donc en ressources naturelles.

Protéger et mettre en valeur les espaces naturels

La commune est couverte par différents types de zonages (inventaires et réglementaires) :

Nom du Zonage	Type de Zonage
Vallées et coteaux thermophiles du nord de clermont	Natura2000
Environs de St Myon et beauregard	ZNIEFF de type 1
Puy de Loule	ZNIEFF de type 1
Vallée de la Morge	ZNIEFF de type 1

Cette mesure peut se traduire par la mise en place de zonages naturels, de zonages agricoles (constructibles ou non). D'autres outils peuvent être mis en place : des Espaces Boisés Classés, identification d'éléments naturels à préserver en application de l'article L.123.1.5 du code de l'urbanisme, ...

Elle vise l'identification et la protection des corridors écologiques du territoire, qui permettent la dispersion animale et végétale entre les différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc...). Le corridor biologique est indispensable à la survie des espèces.

Dans un contexte de territoire agricole, et de fortes pressions urbaines où la nature peut être menacée, les trames vertes constituent un élément important pour la protection de la biodiversité locale.

Une réflexion sur le zonage sera menée pour conserver un couloir vert entre le bourg et Parret.

Préserver les espaces boisés de la commune qui constituent des corridors écologiques importants

La trame verte de la commune, composée de quelques massifs boisés, cordons boisés, maillage de haies, est à préserver le plus souvent possible (forêt alluviale de la Morge...). Un zonage naturel sera mis en place.

Protéger les trames bleues du territoire

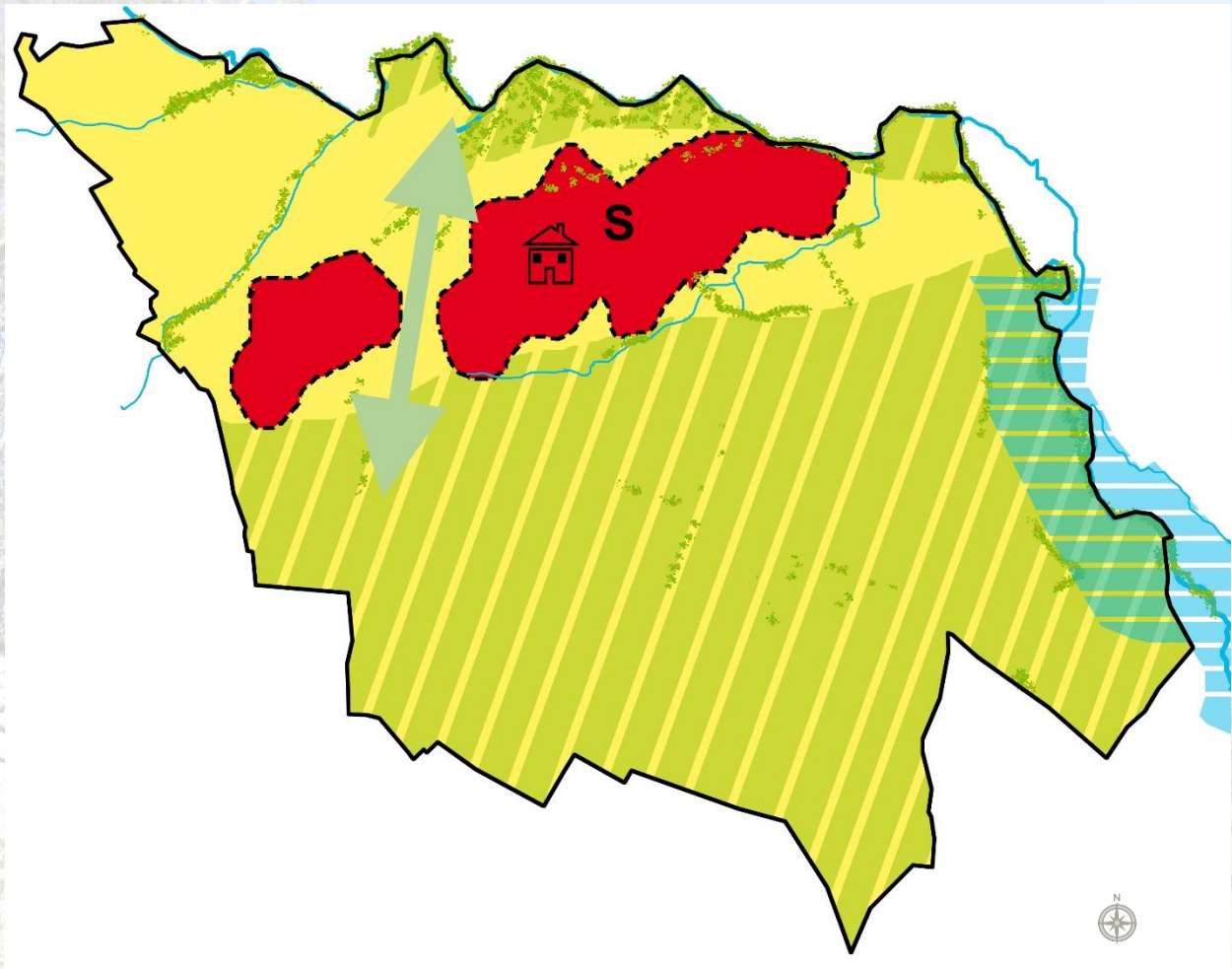
- la rivière Morge et ses abords
- les zones humides.
- ...

Cette mesure vise à identifier les Trames Bleues des Grenelles, à favoriser la conservation des différents milieux naturels et diminuer l'impact des crues. Elle se traduira par la mise en place d'un zonage naturel.

Protéger les personnes et les biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances

La commune de St Myon est soumise aux risques sismique, inondation, argiles, feux de forêt, tempête et technologiques. La prise en compte des risques naturels nécessitera probablement une limitation à l'urbanisation.

Les orientations du P.A.D.D. de St Myon



Un territoire à conforter

-  contenir le développement des villages et éviter l'étalement urbain
-  favoriser la mixité des logements
- S** maintenir et conforter les services et équipements

Un territoire agricole

-  préserver les espaces agricoles du territoire

Un éco-territoire

-  protéger et mettre en valeur les espaces naturels
-  préserver les espaces boisés
-  protéger les trames bleues
-  protéger les personnes et les biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances